

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois mars, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 mars 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Lilou MAILLOT
Romain BROUSSE- -BARBAT
Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Michel PAPON
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Marie-Thérèse PRAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-03-27/ 13	Représentants de la commune, administrateurs au sein de la Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs .
----------------	---

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'administration de la Société Publique Locale Saint-Jean-Lavaurs est composé de cinq membres, la répartition des sièges entre les collectivités territoriales étant effectuée proportionnellement au capital détenu par chaque actionnaire avec au moins un représentant par actionnaire soit

- Commune de Mauriac : 4 représentants,
- Commune de Jaleyrac : 1 représentant.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts et notamment l'article 14,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré avec une abstention et 22 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	22	1	0

ONT ETE ELUS pour siéger à la Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs comme administrateurs :

- Monsieur Samuel LEBEAUX,
- Monsieur André ARNOULD,
- Madame Stéphanie SERIEIX,
- Madame Valérie CABECAS.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 27 mars 2026

Le Maire,

Samuel LEBEAUX



La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 015-211501200-20260327-DELB20260327_13-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1